



African Parks Network

P.O. Box 2336, Lonehill 2062, RSA
Tel: +27 11 465 0050 Fax: +27 86 662 4992
Reg no. 2007/030803/08
PBO No. 930028082
www.africanparks.org

9 mars 2020

Chers M. Benoit Breville et M. Serge Halimi,

L'article de Jean-Christophe Servant, intitulé «Who is the land for» dans l'édition en anglais et « Protection de la Nature, safaris et bonnes affaires » dans l'édition en français, publié de février 2020 de votre journal, contient de multiples inexactitudes factuelles et des allégations non fondées à l'encontre d'African Parks, et ce bien que nous ayons fournis un accès complet à l'information, y compris des entretiens avec plusieurs représentants et l'accès au parc. Dans un souci d'intégrité, il est important que le contenu en question, là où il dénature les faits et le contexte, soit abordé. Nous faisons notamment référence aux extraits suivants :

- L'auteur cite Bram Büscher (sans aucune référence) qui aurait déclaré que « En 2004, AP a déclenché un tollé en raison de son implication dans le déplacement de plusieurs milliers de nomades mursis qui vivaient dans le parc national éthiopien de l'Omo ou dans ses environs ».

Ceci est factuellement incorrect et représente une désinformation qui sous-entend que la conservation et la gestion des aires protégées se fait fondamentalement au détriment des populations et viole leurs droits. Premièrement, African Parks ne s'est engagé dans le Parc national d'Omo qu'en novembre 2005, mais surtout, African Parks n'a jamais été impliqué de quelque façon que ce soit dans la relocalisation d'un seul individu Mursi, sans parler de milliers d'entre eux.

- L'auteur déclare qu'African Parks est en quête de profit et que « L'esprit des affaires est au service de la préservation de la nature »; que les références environnementales d'AP sont importantes pour sa marque en Afrique, ce qui l'aiderait à développer des réseaux lucratifs; qu'AP maintiendrait les locaux loin des profits et recevrait « principalement des clients occidentaux aisés ».

L'auteur omet délibérément de divulguer dans l'article que toutes les recettes générées, que ce soit par le tourisme ou d'autres initiatives, sont reversées aux parcs et aux collectivités soutenues par les parcs (comme en témoigne les audits indépendants). Qualifier African Parks d'organisation à but lucratif est inacceptable et faux.

Mettre les gens au centre de la justification de la conservation de ces zones, en particulier les populations locales, est fondamental pour la durabilité à long terme et est au cœur du modèle d'African Parks. En plus de créer de nombreux emplois locaux (96% du personnel est recruté localement), au moins 93.000 personnes vivent légalement ou se déplacent au sein des paysages de quatre des parcs que nous gérons. Ces populations locales ont le droit légal d'utiliser les ressources naturelles qui sont protégées par African Parks contre l'utilisation illégale par des syndicats externes. L'année dernière, la moitié des touristes payants qui ont visité des parcs gérés par African Parks

Directors: R.J. van Ogtrop (Chairman) (Netherlands), M. Msimang (South Africa), J. Lembeli (Tanzania), V. Chitalu (Zambia), R.C. Rugamba (Rwanda), E. M. Woods (South Africa), J.

étaient des résidents locaux des pays. Les visiteurs internationaux paient des frais d'entrée aux parcs plus élevés que les résidents locaux, participant ainsi dans une plus grande proportion à l'entretien des parcs. Dans certains cas, les résidents locaux sont également en mesure d'entrer dans les parcs gratuitement et de nombreux parcs accueillent activement des milliers d'enfants d'écoles locales chaque année dans le cadre d'un programme dédié à leur accès.

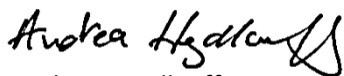
L'article ne parvient pas à rendre une véritable image de ce modèle de gestion des parcs, adapté en considérant des contextes nationaux et locaux, les gouvernements et les communautés locales étant représentés dans les conseils de gouvernance des parcs.

Notre modèle ne consiste pas à organiser les parcs « sur un modèle militaire », mais plutôt à professionnaliser la gestion des parcs, à faire respecter les lois du pays sur la faune et à protéger les ressources naturelles au profit des populations locales et de la faune sauvage. La stabilité, la sûreté et la sécurité sont des exigences fondamentales pour soutenir les écosystèmes naturels. De même, elles sont nécessaires pour que les personnes jouissent de leurs droits et afin d'attirer les investissements publics et privés, générer des emplois et stimuler les entreprises.

African Parks, ses conseils d'administration et ses partenaires se sont engagés à faire en sorte que certains des paysages vitaux d'Afrique soient écologiquement, socialement et financièrement durables à long terme. Ceci est basé sur des principes de bonne gestion, de pleine responsabilité et d'intégrité absolue.

Nous espérons que vous pourrez apporter des corrections aux versions française et anglaise de l'article en ligne.

Sincèrement vôtre,



Andrea Heydlauff
Directrice Communications et Marketing
African Parks Network
Email: andrea@africanparks.org
Mobile: +1-917-689-1641

Directors: R.J. van Ogtrop (Chairman) (Netherlands), M. Msimang (South Africa), J. Lembeli (Tanzania), V. Chitalu (Zambia), R.C. Rugamba (Rwanda), E. M. Woods (South Africa), J.